

Quoi et comment déclarer en externe ?

Déclarations obligatoires dans le secteur Médico-social

Événement	Quoi ?	Où / à qui ?	Comment ?
Dysfonctionnements graves spécifiques au secteur médicosocial (EIG)	<p>11 situations * (<i>Décret n° 2016-1813 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médicosociales</i>)</p> <p>* Certaines situations spécifiques doivent être déclarées en tant qu'EIGS</p>	<p>A adresser à l'ARS : Mail : ars75-alerte@ars.sante.fr Fax : 01 44 02 06 76</p>	<p>Formulaire spécifique téléchargeable www.iledefrance.paps.sante.fr</p>
Événements indésirables Graves associés aux Soins (EIGS)	<p>« Un évènement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le décès, • la mise en jeu du pronostic vital, • la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale ». <p>Pour ce qui concerne les soins réalisés « lors d'investigations, de traitements, d'actes médicaux à visée esthétique ou d'actions de prévention... »</p> <p><i>Décret 2016-1606 du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des événements indésirables graves associés à des soins et aux structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients</i></p>	<p>Portail national de signalement des Evénements sanitaires indésirables signalement-sante.gouv.fr</p>	<p>Formulaire en ligne avec deux volets</p>
Maladies à déclaration Obligatoire (MDO)	<p>31 MDO <i>Art. L.3113-1 du Code de la Santé Publique</i></p>	<p>Portail national de signalement des Evénements sanitaires indésirables signalement-sante.gouv.fr</p>	<p>Formulaire en ligne</p>
Episodes infectieux dans une collectivité de personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> • Gastroentérites aiguës (GEA) : au moins 5 cas de GEA dans un délai de 4 jours parmi les personnes résidentes. • Infections respiratoires aiguës (IRA) : au moins 5 cas d'IRA dans un délai de 4 jours (en dehors des pneumopathies de déglutition) parmi les personnes résidentes. <p>Pour vous accompagner vous pouvez vous rapprocher du CPIAS Ile de France :Tél : 01 40 27 42 00 contact@cpias-ile-de-france.fr</p>	<p>A adresser à l'ARS : Mail : ars75-alerte@ars.sante.fr Fax : 01 44 02 06 76 Déclaration au Cpias via e-Sin pour les EHPAD rattachés à un établissement de santé</p>	<p>Fiche de signalement téléchargeable www.iledefrance.paps.sante.fr</p>
Autre épisode infectieux dans une collectivité (secteur handicap)	<ul style="list-style-type: none"> • Afin d'obtenir une aide à la gestion d'un épisode infectieux (bactérien, virale ou parasitaire) en collectivité, ce dernier doit être signalé à la plateforme de veille et d'urgence sanitaires de l'ARS Ile-de-France. <p>Pour vous aidez vous pouvez consulter : Guide des conduites à tenir en cas de maladies infectieuses dans une collectivité d'enfants ou d'adultes du 28 septembre 2012.</p>	<p>A adresser à l'ARS : Mail : ars75-alerte@ars.sante.fr Fax : 01 44 02 06 76</p>	<p>Formulaire spécifique téléchargeable www.iledefrance.paps.sante.fr</p>
Infections associées aux soins	<p>Toute infection associée à un soin</p> <p>Pour vous accompagner vous pouvez vous rapprocher du CPIAS Ile de France : Tél : 01 40 27 42 00 contact@cpias-ile-de-france.fr</p>	<p>Portail national de signalement des Evénements sanitaires indésirables signalement-sante.gouv.fr</p> <p>Déclaration au Cpias via e-Sin pour les EHPAD rattachés à un établissement de santé</p>	<p>Formulaire en ligne</p>
Vigilances	<p>Ex : pharmacovigilance, matériovigilance, réactovigilance, addictovigilance, etc.</p>	<p>Portail national de signalement des Evénements sanitaires indésirables signalement-sante.gouv.fr</p>	<p>Formulaire en ligne</p>
Incidents de sécurité des systèmes d'information	<p>Incident ayant des conséquences potentielles ou avérées sur la sécurité des soins, sur la disponibilité, l'intégrité et/ou la confidentialité des données de santé, ou sur le fonctionnement normal de l'établissement.</p>	<p>Portail national de signalement des Evénements sanitaires indésirables signalement-sante.gouv.fr</p>	<p>Formulaire en ligne</p>